

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil à huis clos en raison de la Covid-19 de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue par visioconférence, le 14 mai 2020, à compter de 17:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller # 1**
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère # 6

Est absent : M. Charles Bergeron : conseiller # 2

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Administration**
 - 3.1 Rue Beaupré – Mandat à la direction générale pour le suivi de la municipalisation
 - 3.2 Demande pour acceptation des plans de construction sur recommandations d'ingénieur – 9714-85-9205
- 4- **Période de question**
- 5- **Levée de l'assemblée**

128-05-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

- 3- **Administration**
 - 3.1 Rue Beaupré – Mandat à la direction générale pour le suivi de la municipalisation

129-05-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le mandat du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim et de faire parvenir une lettre à la succession Beaupré ainsi qu'aux propriétaires concernés par la rue Beaupré à l'effet que la municipalité ne peut municipaliser la rue étant donné que la succession n'est pas réglée.

ADOPTÉE

3.2 Demande pour acceptation des plans de construction sur recommandations d'ingénieur – 9714-85-9205

130-05-20

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement de construction 528-2012 en ajoutant « Tout type de fondation autre que les fondations continues avec empattement approprié doivent être approuvé par un professionnel membre d'un ordre compétent en bâtiment ». Le comité consultatif d'urbanisme se réunira pour une dérogation mineure afin d'accélérer l'émission du permis.

ADOPTÉE

4- Période de questions

5- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

131-05-20

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 17h12.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim